



Rapport d'activité 2017 et rapport moral 2018

Introduction

Comme chaque année, l'action de l'APARDAP est tributaire de la politique migratoire définie par le gouvernement et mise en œuvre par ses services.

D'une année à l'autre, un même constat s'impose : les conditions d'accueil des migrants ne progressent pas, régressent même. On croit avoir vu le pire, or, cette année, le pire semble devant nous.

Les parrains et marraines, les bénévoles de l'association, notamment les accueillants, mesurent à quelles difficultés grandissantes sont confrontés les accueillis, sur qui pèsent désormais les menaces d'une politique qui serait plus répressive encore, une politique d'exclusion.

+ La réalité du terrain, au quotidien, ce sont des familles à la rue, et le 115 aux abonnés absents ; des mineurs isolés étrangers (MIE), appelés désormais « mineurs non accompagnés » (MNA), toujours plus nombreux, à Grenoble notamment, et abandonnés à eux-mêmes ; des titres de séjour pour étrangers malades quasi-systématiquement rejetés par la Préfecture, etc.

Le gouvernement, (circulaire Collomb, du 20/11/17), met la pression sur les préfets pour conjuguer « éloignement », « transfert » et « rétention », émettant un signal qui ne peut que conforter des services par trop animés d'une culture de la suspicion, à l'égard des étrangers, et fonctionnant au rejet.

Le département de l'Isère n'est pas en reste qui avait décidé, le 30/06/17, de suspendre la prise en charge des mineurs isolés étrangers, mesure qui sera heureusement annulée par une ordonnance du Conseil d'État, suite à une instance introduite par La Cimade.

Que dire enfin de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dont les subventions sont réservées aux « amis » de son Président, parmi lesquels, on peut s'en douter, ne figurent pas les associations de soutien aux migrants...

Dans cet environnement politico-administratif, indifférent ou hostile au sort des migrants, seuls, il faut le dire, l'hôpital et l'école font honneur à la tradition d'hospitalité de la France.

+ À la morosité locale se superposent les orientations néfastes de la politique nationale.

En janvier 2017, le candidat de Macron rendait hommage, à Berlin, à la politique d'immigration de la chancelière allemande : « la chancelière Merkel et la société allemande dans son ensemble ont été à la hauteur de nos valeurs communes ; elles ont sauvé notre dignité collective en accueillant des réfugiés en détresse ».

Élu président, le même Macron, en réponse à J.M. Le Clézio dénonçant « un déni d'humanité dans le traitement des migrants », déclare « il faut se garder des faux bons sentiments ». (Le Monde, 10/01/2018).

Le ton est donné, qui éclaire la politique gouvernementale en œuvre : refus de faire droit à la demande de 470 associations de convoquer une Conférence nationale de la politique migratoire, circulaire Collomb, déjà citée, qui instaure un contrôle des migrants dans les structures d'hébergement et enfin présentation en Conseil des ministres, le 22/02/2017, du projet de loi : « Pour une immigration maîtrisée et un droit d'asile effectif ».

L'exposé des motifs du projet de loi, en justifie la nécessité et en définit l'esprit « par une pression migratoire inédite, qui s'est traduite par une demande importante de demandes d'asile », en France et en Europe. Arguant du fait que le cap des 100 000 demandeurs d'asile a été franchi en 2017, le gouvernement agite la peur d'une France qui serait submergée par les migrants. Or, « ce cap est symbolique, certes, mais il ne doit pas être interprété comme un afflux massif. N'oublions pas que l'Allemagne enregistre encore deux fois plus de demandeurs d'asile que nous ». (Le Monde, 09/01/2018). C'est à Pascal Brice, directeur de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), que l'on doit cette mise au point. De quoi faire réfléchir...!

Le projet de loi propose quelques avancées : la sécurisation des bénéficiaires de la protection subsidiaire, ou encore la réunification familiale pour les MIE.

Mais c'est pour l'essentiel un texte d'essence sécuritaire et répressive, de rejet des migrants. Comme l'analyse La Cimade, « ce projet de loi instaure principalement des mesures renforcées de restrictions, de contrôles et de tris, à des fins d'empêchement d'entrée ou d'expulsion et de bannissement du territoire » (décryptage du projet de loi asile et immigration, 19/02/18, Internet).

L'avis que vient de rendre le Conseil d'État, le 15/02/2018, estime que ce projet de loi est « inutile ».

Cette analyse est partagée par le Défenseur des droits : « nous devons la vérité au pays : la situation n'appelle pas de loi nouvelle ». Surtout, Jacques Toubon ajoute : « ce texte s'inscrit dans un mouvement global de restriction de l'accès aux droits et pose la question, que je refuse, de la proportion de laissés-pour-compte que notre société est prête à admettre ». (Le Monde, 23/02/2018).

+ Face à cette situation le mouvement associatif ne reste pas inerte.

Il faut dire que toutes les associations de soutien aux migrants se sentent solidaires des associations du Calais, lorsque le Ministre de l'intérieur les invite « à aller exercer leurs talents ailleurs ». (Le Monde, 23/06/17).

En prises avec la société civile, les associations ont lancé en novembre 2017 des États Généraux des Migrations, reprenant, cette fois sur tout le territoire, l'initiative locale, qui avait réuni à la MC2 de Grenoble, en décembre 2016, 1 000 personnes.

Il s'agit d'abord de faire échec au projet de loi.

Mais, dans le système de la Cinquième République, les pouvoirs du Parlement sont limités et le Ministre de l'intérieur a d'ores et déjà annoncé qu'il y aura « des possibilités d'amendements, mais l'orientation générale ne sera pas mise en cause », (Les Échos).

Il s'agit aussi de s'adresser à l'intelligence collective et d'ouvrir dans tout le pays un débat sur ce que pourrait être une véritable politique d'accueil des migrants.

Une telle politique est concevable.

C'est celle qu'à leur petit niveau, l'APARDAP et les associations des collectifs Migrants en Isère et CISEM, essayent au jour le jour de mettre en œuvre pour soutenir et intégrer les accueillis.

C'est cette politique qui se retrouve, en partie, dans les « 72 propositions pour une politique ambitieuse d'intégration des étrangers arrivés en France », contenues dans un rapport remis au premier ministre, le 19/02/2018, par le député LREM, Aurélien Taché.

Mais, comment recevoir ce rapport ? Comment croire le gouvernement disposé à ouvrir à tous les migrants les mesures proposées, voire à les appliquer aux réfugiés à qui elles semblent destinées ?

Est-ce que ce rapport est un contre-feu à une loi d'exclusion, s'inscrivant dans les subtils balancements de la politique du « en même temps » ?

Ne soyons pas naïfs et demeurons vigilants : une loi est une loi, par définition a force de loi, alors que l'on ne compte plus les rapports au gouvernement, qui disparaissent dans la poussière des étagères...

+ Le bilan, qui suit, des actions conduites par l'APARDAP en 2017 et des orientations pour 2018 montre que notre association doit, tout à la fois, accueillir, intégrer, sensibiliser et se donner les moyens de son action.

Cette quadruple tâche est ambitieuse dans les difficultés du contexte de l'heure, mais, nous devons aux accueillis d'œuvrer ensemble et de nous mobiliser pour que notre action soit à la hauteur des défis à relever, et des attentes des migrants envers l'APARDAP.

I. Bilan d'activité

4 thèmes

- Accueillir, parrainer, contribuer à l'hébergement
- Favoriser l'intégration
- Sensibiliser l'opinion
- Faire fonctionner l'association

ACCUEILLIR EN 2017

- 1600 entretiens en 2017 (1750 en 2016) dont 185 nouveaux accueillis (210 en 2016)
- Toujours plus d'OQTF après les rejets de la CNDA et un nombre croissant d'OQTF à 48h
- Des expulsions d'enfants scolarisés et de pères de famille ainsi qu'un accroissement des assignations à résidence et des placements en rétention administrative
- Une demande grandissante de nos accueillis pour être hébergés et parrainés
- Travail engagé avec Médecins du Monde sur la souffrance psychique des accueillis

OQTF : Obligation de Quitter le Territoire Français

CNDA : Cour Nationale du Droit d'Asile

PARRAINER EN 2017

- 6 cérémonies et 124 parrainages :
 - Crolles : 27 parrainages
 - Saint Hilaire du Rozier : 31 parrainages (en 2 fois)
 - Pont de Claix : 27 parrainages
 - Renage : 28 parrainages
 - Seyssins : 11 parrainages

91 parrainages en 2015, 72 en 2016, 124 en 2017 et 50 en Janvier 2018 à Grenoble

- 6 réunions de formation/information aux parrains/marraines
- Début de mise en place de référents pour les parrains/marraines

CONTRIBUER À L'HÉBERGEMENT EN 2017

- Un groupe de bénévoles dédié à la recherche, la mise en œuvre et le suivi de solutions d'hébergement en particulier pour les familles d'accueillis
- Des hébergements trouvés chez l'habitant ou dans des communes en liaison avec des collectifs locaux
- En 2017, 45 personnes hébergées dans 10 logements grâce à un partenariat avec Un toit pour tous, des bailleurs sociaux et l'EPFL (Etablissement Public Foncier Local)
- Ameublement des logements et financement des charges et des assurances
- Hébergement aussi en camping sous tentes et dans une caravane pendant l'été

INTÉGRER PAR LE BÉNÉVOLAT EN 2017

123 accueillis reçus à la permanence du mardi après-midi pour rechercher des activités bénévoles dans les autres associations mais aussi pour un temps d'écoute et d'échange

De nouveaux bénévoles + une stagiaire assistante sociale en renfort pour développer le lien avec les autres associations

Un partenariat actif et formalisé par une convention avec la Remise : 6 accueillis y interviennent tous les mercredis matin accompagnés d'un(e) bénévole de l'APARDAP

INTÉGRER PAR LA FORMATION EN 2017

Français et informatique

- 4 cours de français chaque semaine : alphabétisation, niveau intermédiaire, niveau avancé et niveau FLE (Français Langue Etrangère) qui a démarré en fin d'année.
Formation suivie par 30 à 40 accueillis venant en majorité des pays africains
- 3 ateliers numériques de français + 1 atelier informatique chaque semaine au cyberspace de la MDA + en salle avec PC portables
76 bénéficiaires en 2017 (40 en 2016)
Forte demande car cycles de 2 mois et parcours individualisés
→ nous avons besoin de bénévoles

Initiation républicaine

- Cours d'histoire suivi par 20 accueillis avec présentation du « livret du citoyen », (connaissances requises pour obtenir la nationalité française)
- Visite du musée de la Révolution Française à Vizille et du musée de la Résistance
- Lectures et débats sur « 14 juillet » d'Éric Vuillard et sur la laïcité
- Groupes de travail sur la laïcité, l'égalité Hommes / Femmes, la préparation de lectures à voix haute dans les lycées
- Rallye républicain : recensement et visite des rues de Grenoble ayant un rapport avec la République

INTÉGRER PAR LES ACTIVITÉS EN 2017

Atelier lecture théâtre

- Groupe constitué de 15 comédiens/comédiennes (8 hommes et 7 femmes) d'origine africaine et de statuts divers
- Lectures des textes de « Avant l'exil, j'étais quelqu'un » à Crolles, Grenoble, St Martin d'Hères, St Etienne de Crossey et au Fort de Barraux
- Représentation de la pièce « Nora par les frontières » le 11 mai au Fontanil et le 11 novembre à La Tronche
- Soutien de Jean-Claude Gallotta qui a permis d'intégrer des moments dansés dans la pièce

Partage et découverte

- Activité créée en 2017 par un groupe de bénévoles avec l'aide financière de la Fondation « l'archipel des petites utopies »
- Organisation de sorties en montagne, de baignades pendant l'été, d'activités sportives et de détente, de visites de sites historiques, de participation à des spectacles,...
- Participation de 113 accueillis (85% d'hommes / 15% de femmes) associés à la définition du programme d'activités
- Forte contribution de Justine volontaire en service civique

SENSIBILISER L'OPINION EN 2017

- Actions via les lectures publiques et la pièce jouée par le groupe de théâtre suivies d'un débat
- Participation à « Migrant'scène » avec la Cimade
- Actions sur l'hébergement avec Migrants en Isère, la CISEM et AUI Alerte
- Articles de presse et rencontres avec les sénateurs et les députés
- Participation à la recherche de financements et à la production du film « Lignes de partage »
- Projections du film dans tout le département depuis Octobre 2017 vues par un millier de spectateurs et toujours suivies d'un débat très riche avec le public
- Création d'un groupe de travail « action militante et sensibilisation »

FAIRE FONCTIONNER L'ASSOCIATION EN 2017

Les chiffres 2017

- + de 100 bénévoles actifs dont les 39 membres du CA (20% sont des accueillis)
- 320 adhérents (235 en 2016)
 - 54% de parrains/marraines
 - 20% de sympathisants dont 4 associations
 - 26% de filleuls et accueillis
- Une liste de diffusion de 760 parrains/marraines et de 280 sympathisants
- Rénovation de nos outils de communication : nouveau logo, nouveau site internet, nouveau flyer APARDAP, nouvelle lettre d'information
- Une base de données qui recense les parrains/marraines/filleuls/sympathisants + les adhérents et donateurs
- Des temps de rencontres conviviales et de réflexion : repas annuel, galette, Apardade et séminaire de fin d'année

II. Orientations

ORIENTATIONS 2018 : accueillir, parrainer, contribuer à l'hébergement

Accueil - Accueillants : améliorer les outils pratiques et la formation

- Etre partie prenante des instances de l'association à tous les niveaux (commission finances, comité d'attribution des aides, commission parrainage, comité parrains filleuls)
- Finaliser l'outil numérique pour avoir un outil d'analyse fiable des données et garantir leur confidentialité ainsi que pour aider à la gestion du pré-accueil et des rendez-vous
- Poursuivre le groupe de travail sur les souffrances psychiques
- Mettre en place une formation « experte » spécifique sur les domaines jugés prioritaires par les accueillants et pour les accueillis
- Obtenir une salle supplémentaire à la MDA pour la permanence du mardi

Parrainage : recruter davantage

- Poursuivre la dynamique engagée en 2017 de l'augmentation sensible du nombre de parrains/marraines et du nombre de cérémonies de parrainages
- Réaliser des campagnes d'information et de rencontres pour futurs parrains marraines à intervalles réguliers
- Faire une campagne médiatisée dans l'espace public en profitant des 10 ans de l'Apardap
- Veiller à une meilleure organisation des cérémonies en amont de l'évènement
- Refaire les flyers d'appel à parrains

Parrainage : mieux accompagner, former et informer

- Systématiser les référents
- Organiser des groupes d'échanges entre parrains et entre parrains et accueillis
- Développer les moments festifs de rencontres
- Systématiser les séances de formation du samedi matin :
 - Droits fondamentaux des migrants
 - Titres de séjour et procédures d'éloignement
 - Règlement Dublin et ses conséquences
- Informer sur les formations gratuites disponibles ailleurs (ODTI ; ADATE ; etc...)
- Faire mieux connaître le site comme outil d'information

Contribuer à l'hébergement

- Poursuivre la recherche de logements avec la plateforme de la ville et expérimenter un hébergement tournant
- Continuer de développer une offre de logements prêtés
- Poursuivre et développer le partenariat avec les autres associations (Un Toit pour Tous, Diaconat Protestant, Welcome, ...)

ORIENTATIONS 2018 : favoriser l'intégration

Favoriser l'intégration des accueillis

- Développer la recherche de lieux de bénévolat
- Mettre en place des ateliers conviviaux d'échange et de création dans les nouveaux locaux : couture, café/jeux, vidéo club avec aide service civique
- Recréer « la parole aux accueillis » sous une nouvelle forme
- Renforcer l'information sur les activités et les événements (Facebook, accueillis référents)
- Mettre en place des formations sur les parcours asile et titres de séjour, sur les droits sociaux et le droit du travail
- Faciliter la participation aux instances de l'association

ORIENTATIONS 2018 : sensibiliser l'opinion

Sensibiliser l'opinion

- Développer les initiatives en direction de l'opinion et poursuivre notre implication dans les Etats Généraux Nationaux des Migrations avec les collectifs Migrants en Isère, CISEM, AUI-Alerte
- Intervenir dans les lieux publics avec de nouvelles lectures à partir du livre « Ici et là-bas aussi », avec la pièce de théâtre Nora (à la Vence Scène le 23 juin) et avec des projections du film *Lignes de partage*
- Renforcer l'expression publique en direction des députés et des sénateurs
- Renforcer les liens avec les collectifs citoyens pour qu'ils portent le parrainage dans leurs communes

ORIENTATIONS 2018 : se donner les moyens de notre action

+ SE FORMER :

Un groupe formation a été mis en place destiné principalement aux bénévoles de l'association et aux parrains et marraines.

Deux types de formations sont envisagées :

- Un panorama actualisé sur le droit des étrangers. Il s'agit de faire une présentation globale du droit applicable aux étrangers et de familiariser surtout les nouveaux membres et parrains - marraines avec les concepts de base, le vocabulaire, les grandes lignes du régime applicable aux accueillis. On peut trouver sur le site de l'APARDAP le PowerPoint de ce panorama. Cette formation sera organisée trois fois par an (première session le 10/03/18).

- Des formations d'approfondissement sur telle ou telle question particulière. Ex : analyse du projet de loi « asile et immigration ».

Les accueillis bénéficient de formations diverses, (français, techniques informatiques, initiation républicaine) ; doivent-ils bénéficier d'autres formations, participer aux formations ouvertes aux bénévoles et parrains ?

+ COMMUNIQUER :

De grandes avancées ont abouti en 2017 : le site internet, le flash info, la rénovation de la « Lettre aux parrains », la communication sur les activités, (ex : Partage & découverte), les guides, les flyers, APARDAP sur Facebook, etc.

Reste à évaluer l'efficacité de ces instruments et à s'interroger sur la question de savoir si parrains, marraines et accueillis s'estiment bien informés ?

+ BÉNÉFICIER DE CONCOURS COMPÉTENTS

L'APARDAP a la chance de pouvoir compter depuis trois ans, en la personne d'Hélène Souchon, sur une Permanente de l'Association, de très grande qualité. Chacun peut apprécier son travail de secrétariat, son action de coordination, sa disponibilité, son écoute.

La décision gouvernementale de supprimer les contrats aidés par l'État (CAE), fait peser de réelles menaces sur le poste de permanent de l'APARDAP.

C'est bien simple, sans permanent notre association ne tourne pas.

Nous aurons à nous battre, par tous moyens, pour le financement de ce poste en souhaitant qu'Hélène puisse l'occuper, pour autant qu'elle le souhaitera.

Depuis trois ans, notre association peut aussi compter sur la jeunesse et la compétence d'un service civique. Bonne nouvelle : en 2018, l'APARDAP aura le concours de deux services civiques.

+ AGIR ENSEMBLE DANS LE RESPECT DES DIFFÉRENCES

Le séminaire du 16/12/17 a montré que l'APARDAP connaissait une crise de croissance liée à l'accroissement du nombre de ses membres et à la forte diversification de ses activités. Dans ces conditions, une attention particulière doit être portée à la connaissance et à la compréhension de ce que fait chacun. Il n'y a pas d'activités qui soient d'un intérêt supérieur à d'autres, il n'y a que des activités qui doivent s'apprécier au regard de la satisfaction des attentes des migrants.

Faut-il rappeler que l'article 1-5 des statuts de l'APARDAP, précise que notre association « est laïque, indépendante, sans appartenance politique, communautaire ou religieuse » ? Cela a toujours été l'honneur de l'APARDAP que de servir la cause des accueillis, dans le respect des opinions et des engagements de chacun. Il importe que chacun d'entre nous agisse dans le respect des différences de l'autre, et accepte qu'une même cause puisse donner lieu à l'expression de convictions et à la mise en œuvre de mode d'action différenciés, dès lors qu'ils convergent vers un accueil digne et humain des migrants.